

Rapport de l'administrateur Année 2020

Janvier

- Premier paiement pour RSCCAM (\$4,252)
- Préparer notre réunion de février prochain
- Finaliser notre comptabilité et faire le rapport d'Impôt

Février

- Réunion annuelle des copropriétaires, à cette réunion l'administrateur a expliqué les nouvelles lois qui régissent la gestion des pavillons et l'urgence de régler le problème des cheminées.

Mars

- Rien d'anormale

Avril

- Des grands vents ont arraché des bardeaux de la couverture, ceci fut réparé par M. Pulinckx
- Reçu le crédit D'Hydro-Québec de \$23
- Transférer \$3,000 au Fond de Prévoyance

Mai

- Transférer \$4,000 au Fond de Prévoyance
- La Promutuel a fait parvenir la facture pour la prochaine année, une augmentation de 4% soit un total de \$4,199, ce qui est très inférieur aux pavillons avoisinants.

Juin

- Second paiement pour RSCCAM (\$4,252)
- Nettoyage de la fosse à eau usée (220)
- M. Rolland a aménagé le terrassement coté stationnement

Juillet

- Assemblée Générale Annuelle de l'association des Pavillons (RSCCAM)

Août

- Paiement de la mise-à-jour des administrateurs de notre association \$35
- Déblocage de la pompe à eaux usées par M. Poulin \$90



-
- M. Poulin a fait le nettoyage du balcon, coursive, rampe et balcon du bas \$172

Septembre

- Rien d'anormale

Octobre

- M. Foster du condo 310 m'avise que son condo est à vendre

Novembre

- M. Foster du condo 310 m'avise que son condo est vendu
- La vente du condo 310 fut compliquée par le fait que des changements mineurs au condo sont mentionnés sur le certificat de localisation de 2019 ceci, en rapport aux plans d'origines du pavillon. Comme aucune demande de modifications n'avaient été obtenue de l'administrateur lors de ces travaux, le créancier a exigé une assurance-titre afin de protéger les acheteurs au cas où le Syndicat du Pavillon 310 viendrait à exiger le retour aux installations originales.
- Après étude de ces modifications et comme celles-ci ne touchaient nullement la sécurité et la solidité de la structure du pavillon, j'ai accepté de confirmer que le jamais le Syndicat n'exigera aux copropriétaires en titre du condo 310, de revenir aux conditions de la construction originale pour ces changements.
- Ceci doit montrer l'importance d'obtenir avant toutes modifications aux plans officiels du pavillon, une autorisation écrite du Syndicat. Cela protégera toutes les parties impliquées lors de transactions et permettra de concrétiser la vente future des condos.
- Si vous désirez obtenir les mêmes autorisations pour des changements apparaissant sur le certificat de localisation pour votre condo, il me faudrait au minimum des photos de ces changements afin d'établir que ces modifications n'ont en rien atténué la solidité structurale ni ne cause de préjudices aux autres copropriétaires.
- Pour donner suite à la nouvelle législation concernant l'obligation d'obtenir un rapport d'évaluation des coûts de reconstruction de chacun des pavillons, le RSCCAM a fait faire et a obtenu ce rapport.

Il est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante :

<http://www.pav310.com/RSCCAM/2020/Cout%20de%20reconstruction%20-%202308%20Place%20du%20Village.%20Magog%202020.pdf>

Décembre

- A cause des restrictions de la Covid-19 la réunion annuelle du RSCCAM s'est fait par échange de courriels
- Vous trouverez le procès-verbal de la réunion du RSCCAM à l'adresse suivante :

Résumé

- L'année 2020 fut une année des plus tranquille côté dépenses.
- Un surplus de 3,000\$ sur le budget 2020 fut généré. J'ai attribué ce surplus comme suit : 500\$ pour compléter notre fond d'assurances de 5,000\$ et la différence est ajouté au fond de prévoyance.
- A la fermeture de notre année fiscale le 31 décembre 2020, les actifs prévus de votre Syndicat sont : 6,000\$ au fond de roulement; 5,000\$ au fond d'assurances et 17,700\$ au fond de réserve pour un total de **28,700\$**

Yves Martineau
Pavillon 310 Club Azur